

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière

Questions reçues du public les 29 et 30 juillet 2025

Questions de André Dallaire

Reçues le 30 juillet 2025

- Considérant que HQ pourrait épargner plus de \$639,000,000.00 (sans considération des coûts liés à l'internalisation des dépenses afférentes, tel que imposée par la loi sur le Développement Durable)...à ne rien aménager du tout, à Sainte Julienne, du projet nommé Jean Jacques Archambault...puisque, tout près, le poste Judith Jasmin est déjà tout équipé pour fournir ce type de courant à 120kV...jusqu'à Saint Lin, apparemment déjà desservi par Judith Jasmin;
- Considérant que une seule et très mince portion de ces \$ 639, 000,000.00 ainsi épargnés à ne rien construire à Sainte Julienne suffirait pour raccorder le poste Magnan avec le poste Saint Lin , apparemment déjà desservi par Judith Jasmin ...et ce, possiblement, avec des simples poteaux de bois ; et même au risque d'avoir à procéder à quelques expropriations;
- Considérant que, sans déshabiller sérieusement Paul pour habiller Jean, on pourrait considérer, le cas échéant, s'appuyer sur les ressources du poste Duvernay ...immédiatement derrière Judith Jasmin,,,sans courir aucun risque d'avoir à condamner ce dernier à quelque engelure que ce soitétant donné l'épaisseur de tous les manteaux disponibles sur les épaules de Duvernay

Il nous semble que les 5 questions corollaires suivantes mériteraient d'être posées:

1- Est-ce que la capacité de prévoir une demande estimée à 1100 MW en vue de satisfaire les prochains clients de HQ pour les 40 prochaines années... à partir de Magnan ...pour le nord de Lanaudière,... peut toujours tenir la route,...considérant le fait que cette capacité à prévoir de la demande pour HQ, a été sérieusement mise à mal, tout dernièrement,.. tel que dénoncée dans le texte du Journal de Montréal, paru tout dernièrement, (le neuf juin dernier).

2- Combien de nouveaux clients a-t-on prévu dans Lanaudière pour les 40 prochaines...résidentielles, et commerciales ?

3- Dans les volumes d'énergie conçus pour répondre adéquatement aux besoins futurs du Nord de Lanaudière, pourrait-t-on tenir compte des résultats anticipés pour chacun de deux programmes de l'Hydro, à savoir celui de la réduction de la demande
a) par le truchement des gains à réaliser au chapitre de l'efficacité énergétique ;
b)et celui des gains liés à la sobriété énergétique.

Quelle serait la proportion applicable au nord de Lanaudière.... sur les 3,500 MW annoncés par Hydro Québec en termes de gains en efficacité énergétique pour les dix prochaines années ?

Quant à la sobriété énergétique, combien l'Hydro prévoit-elle faire de gains pour les 40 prochaines années, et sur quelle base de calcul ?

4-Combien de MW resteraient encore disponibles à Judith Jasmin, à ce jour ?

Dont on dit que le potentiel converti à la tension 120kV pourrait desservir jusqu'à 800,000 foyers selon Hydro Québec ?

5- Quels seraient les frais de raccordement, avec du 120 kV, entre Duvernay et Judith Jasmin... pour combler, le cas échéant, un déficit possible...

encouru par un éventuel raccordement à devoir nourrir Magnan adéquatement à partir de Judith Jasmin. ?

Nous apprécierions recevoir ces coûts avec une ventilation appropriée.

Au final, et pour conclure, pourquoi Hydro Québec est allée, devant la Régie de l'Énergie, présenter, (pour fin de comparaison avec le scénario Jean-Jacques-Archambault) deux variables à devoir s'alimenter à 200 kilomètres du poste Magnan, soit près de Québec... quand il semblerait possible de s'approvisionner à meilleur compte et à un jet de pierres de Sainte Julienne .

Un lien pour voir les installations en version maquette virtuelle était supposé être mis publiquement en ligne quelques jours après la séance d'informations. Est-ce que la maquette à été créée et si non, combien de jours devons-nous encore attendre pour imaginer le projet plus concrètement?

Questions de André Dallaire

Reçues le 30 juillet 2025

Considérant que, au moment de clore la session d'hier soir, le 29 juillet 2025, La dame représentante de l'Hydro affirmait que le total réclamé pour satisfaire la demande prévue pour la région de Joliette, pour les 40 années à venir, est de 1,100 MW nets,

nous aimerions bien pouvoir connaître les trois chiffres suivants, ainsi que, surtout, leur base de calcul :

1- le total brut de MW jugés nécessaires i.e. avant les deux soustractions suivantes:

2- le total prévu de gains associés à leurs efforts entrepris au chapitre de ...

a) ...l'efficacité énergétique... sur 40 ans.

3- b)... la sobriété énergétique ...sur 40 ans.

Comment arrimer tous ces chiffres avec la déclaration de l'Hydro qui parle de 3,500 MW sauvés d'ici 10 ans au seul poste de l'efficacité énergétique.

Question de Alexandre Richard

Reçue le 30 juillet 2025

En lien avec le document PR2.1, Directives (2.1.5 Aménagements et projets connexes)

“L'étude d'impact fait mention de tout aménagement existant ou projeté, en cours de planification ou d'exécution, susceptible d'influencer la conception ou les impacts du projet proposé. Les renseignements sur ces aménagements et ces projets doivent permettre de déterminer les interactions potentielles avec le projet proposé. Ils devront également être utilisés pour l'identification des effets cumulatifs du projet.” (nos soulignements)

Je cherche, sans succès, dans la documentation relative au projet à quel endroit se trouve l'identification des effets cumulatifs induits par le projet de ligne axe vallée du Saint-Laurent ainsi que des impacts de la croissance énergétique induite par les projets du Ministère du Transport. L'initiatrice a-t-elle considéré ces effets et pourquoi l'étude d'impact a-t-elle été jugé recevable alors que les deux projets sont sur la table à dessin et que le MELCCFP est conscient de la présence de ces autres projets ?

Question de Yvon Arbour

Reçue le 30 juillet 2025

Cela concerne l'installation de la compensation série au poste Jean-Jacques Archambault.

La compensation série comme l'indique son nom, peut installer n'importe où sur la ligne entre le poste source et le poste récepteur de l'énergie.

Pourquoi HQ a-t-elle décidé de l'installer à cet endroit considérant que cela pourrait et devrait être installer au poste Chamouchouane pour la ligne 7103 et au poste La Vérendry pour la ligne 7016,

L'installation de ses super structures serait fait sur les terres de la couronne en milieu forestier, donc aucune nuisance visuelle, aucune expropriation, aucun milieu humide affecté...

Cela éviterait 6 ha d'expropriation, la destruction de ce milieu humide, la nuisance visuel, etc.
